

**Arrêté municipal NP2023\_628**

portant réglementation du stationnement et de la circulation du 18 décembre au 22 décembre 2023 inclus – rue de Bretagne (secteur de Saint-Sulpice-des-Landes)

**Monsieur le Maire de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 à L.2213.6,

**Vu** le Code de la Route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2 et R.411-1 et suivants,

**Vu** l'arrêté interministériel en date du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - Livre I - 1<sup>ère</sup> et 8<sup>ème</sup> parties, relative à la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel en date du 06 novembre 1992

**Vu** l'arrêté municipal numéro P2020/180 en date du 22 juin 2020 portant délégation de fonction au pôle aménagement du territoire et délégation de signature à Monsieur Luc LÉPICIER, 2<sup>ème</sup> adjoint,

**Considérant** la demande présentée le 14 novembre 2023 par la société OMEXOM DISTRIBUTION ANCENIS d'ANCENIS-SAINT-GÉRÉON en vue de réaliser des travaux de raccordements électriques et de terrassement,

**Considérant** què, pour la bonne organisation desdits travaux, il y a lieu de régler la circulation et le stationnement sur la route départementale numéro 111 située en agglomération rue de Bretagne,

**Considérant** l'avis favorable du Département de la Loire-Atlantique en date du 15 novembre 2023,

**ARRÊTE**

**Article 1** La circulation sera interdite sur la route départementale numéro 111 située en agglomération rue de Bretagne, dans les deux sens de circulation, du 18 décembre au 22 décembre 2023 inclus.

**Article 2** Le stationnement sera interdit de part et d'autre de ladite voie au droit du chantier du 18 décembre au 22 décembre 2023 inclus, excepté pour les véhicules affectés au chantier.

**Article 3** La signalisation route barrée, à partir du rond-point, sur vingt mètres, ainsi que la déviation, conforme au plan annexé, seront mises en place par la société OMEXOM DISTRIBUTION ANCENIS et seront conformes aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière temporaire approuvée par l'arrêté interministériel en date du 06 novembre 1992.

Durant le chantier, les travaux débuteront à 9 heures 00 jusqu'à 16 heures 30 pour libérer l'accès au passage des bus scolaires.

**Article 4** Des constats, avant et après travaux, seront réalisés. La remise en état de la voirie et de ses accotements sera à la charge de l'entreprise si nécessaire.

**Article 5** Un exemplaire du présent arrêté sera publié sur le site internet de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE et affiché **obligatoirement** à chaque extrémité du chantier.

**Article 6** Monsieur le Maire de VALLONS-DE-L'ERDRE, Monsieur le Commandant de gendarmerie de RIAILLÉ-VALLONS-DE-L'ERDRE et la société OMEXOM DISTRIBUTION ANCENIS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 7** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

**Article 8** Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de gendarmerie de RIAILLÉ-VALLONS-DE-L'ERDRE,
- le Département de la Loire-Atlantique, Délégation de l'Aménagement du Pays d'Ancenis,
- le service des transports scolaires de la COMPA
- le service de la collecte des déchets de la COMPA,
- le demandeur,

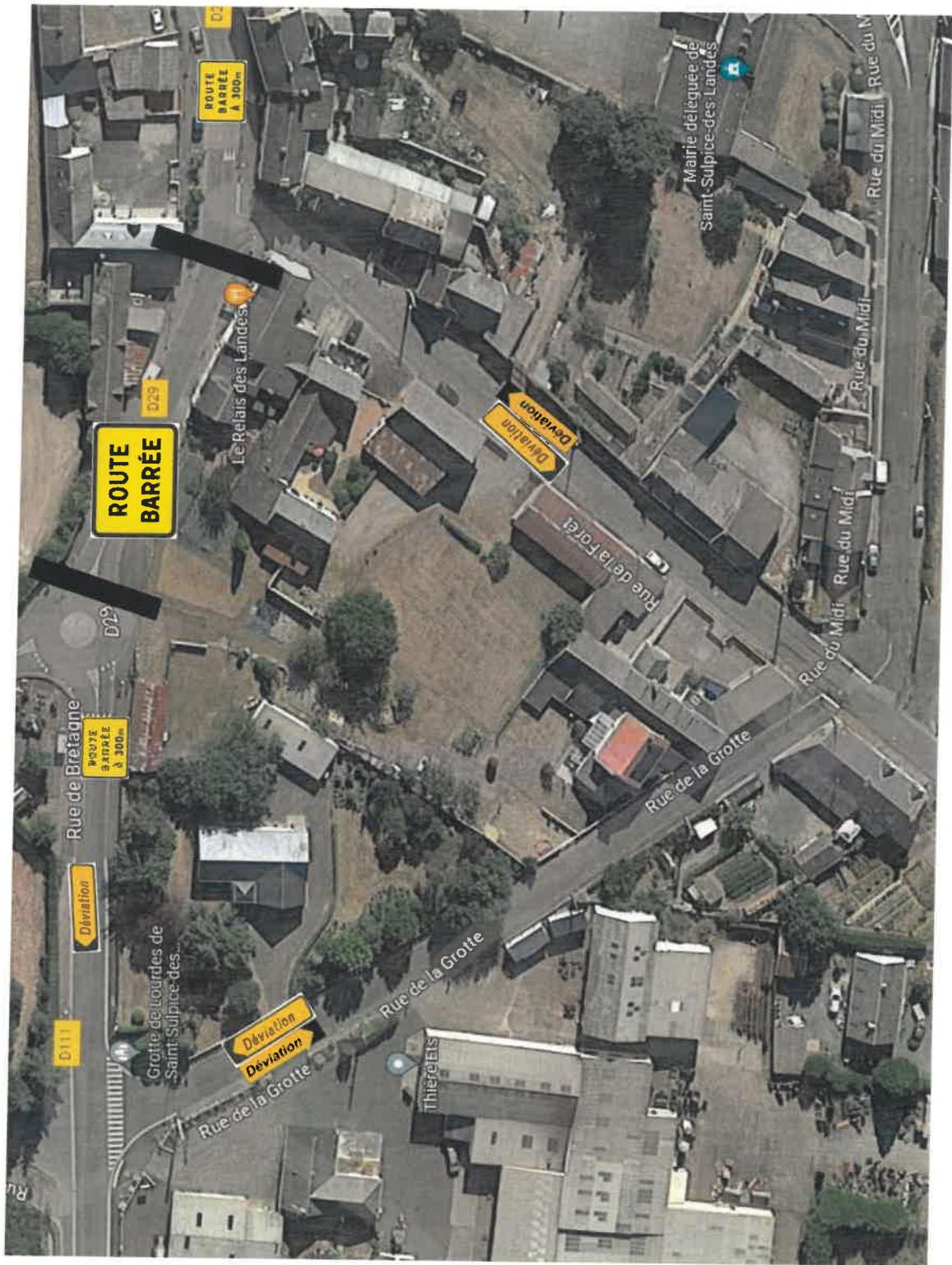
À VALLONS-DE-L'ERDRE, le 16 novembre 2023

**Pour le Maire et par délégation,**

**Luc LÉPICIER**

**Adjoint au pôle aménagement et territoire**









### Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7  
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-5.1



N° 14024/01

Gestionnaires des réseaux routiers

**Le demandeur** Particulier  Service public  Maître d'œuvre ou constructeur d'opérateur  Entreprise

Nom : GAUTHIER Prénom : Stéphanie

Dénomination : OMEXOM DISTRIBUTION ANGENIS Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : 243 rue de la Bossarderie

Code postal : 44154 Localité : ANGENIS Pays : FRANCE

Téléphone : 0240960459 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : branchement-erdf.angenis@omexom.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : OMEXOM DISTRIBUTION ANGENIS Prénom : GAUTHIER Stéphanie

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : 243 rue de la Bossarderie

Code postal : 44154 Localité : ANGENIS Pays : FRANCE

Téléphone : 0240960459 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : branchement-erdf.angenis@omexom.com

#### Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° : Route nationale n° : Route départementale n° D111 Voie communale n° :

Hors agglomération  En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : Point de Repère (PR) routier de fin d'application :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Rue de Bretagne (Saint-Sulpice-des-Landes)

Code postal : 44540 Localité : Vallons-de-l'Erdre

#### Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui  Non  Si oui indiquer la référence :

Description des travaux : TRAVAUX DE RACCORDEMENT ENEDIS SOUTERRAIN AVEC 8 M DE TERRASSEMENT + fouille de boîte

Date prévue de début des travaux : 18/12/2023 Durée des travaux (en jours calendaires) : 5

#### Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 5 Date de début de réglementation : 18/12/2023

Restriction sur section courante  Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation  Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants  Fermeture à la circulation

Circulation alternée : Par feux tricolores  Manuellement  Basculement de circulation sur chaussée opposée

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)  Empiètement sur chaussée  largeur de voie maintenue

Suppression de voie  nombre de voie(s) supprimé(s) :

Intervention de :

<b>Circuler</b>	<b>Stationner</b>	<b>Dépasser</b>
Véhicules légers <input checked="" type="checkbox"/>	véhicules légers <input checked="" type="checkbox"/>	véhicules légers <input checked="" type="checkbox"/>
poids lourds <input checked="" type="checkbox"/>	poids lourds <input checked="" type="checkbox"/>	poids lourds <input checked="" type="checkbox"/>

Vitesse limitée à : km/h  
Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :  
ROUTE BARREE A PARTIR DU ROND POINT SUR 20 M : DEUX SENS DE CIRCULATION debut des travaux a 9h pour libérer les passages bus scolaires

#### La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur  Une entreprise spécialisée

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal : Localité : Pays :

Téléphone : Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

#### Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêt est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée aux usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000<sup>ème</sup>  Plan des travaux 1/200 ou 1/500<sup>ème</sup>  Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000<sup>ème</sup>

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

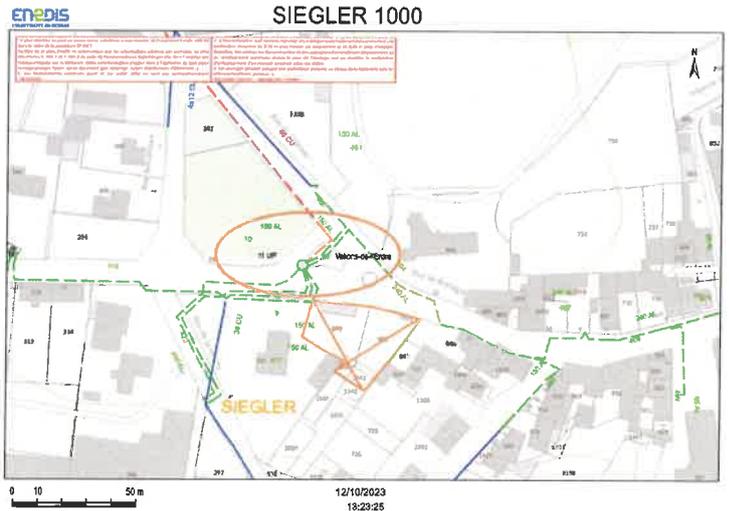
Fait à : ANGENIS 09/11/2023 Le : 14/11/2023

Nom : GAUTHIER Prénom : Stéphanie Qualité :

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes créateurs. U. Juryspout



Coordonnées : <gml:Polygon srsName="EPSG:4171"><gml:exterior><gml:LinearRing><gml:posList srsDimens on="2">-1.207249 47.575181 -1.207316 47.575065 -1.207978 47.575134 -1.207949 47.575239 -1.207337 47.575172 -1.207249 47.575181</gml:posList></gml:LinearRing></gml:exterior></gml:Polygon>



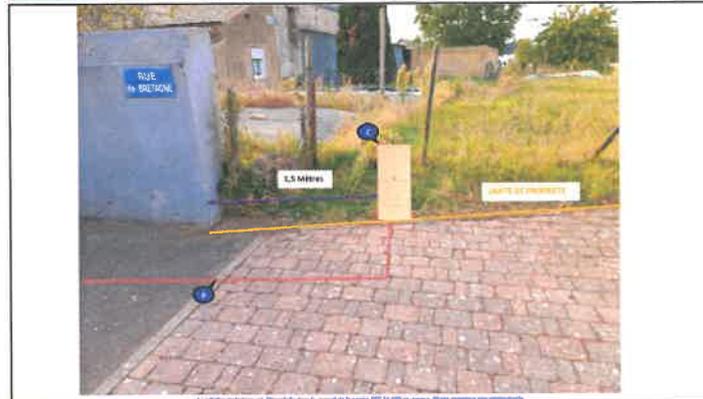
Nom du client :	SIEGLER	N° d'affaire :	72310509
-----------------	---------	----------------	----------

Nom et fonction de la personne au rdv :		Client	Date d'emménagement :
---	--	--------	-----------------------

TRAVAUX :	Type de voirie (selon réseau) :	Communale
-----------	---------------------------------	-----------

À charge du client :	<ul style="list-style-type: none"> <li>Matérialisation de l'emplacement précis du coffret (selon photo ci-dessous)</li> <li>Présence des bornes délimitant le terrain</li> </ul>

À charge d'enedis :	<ul style="list-style-type: none"> <li>Terrassement liaison publique</li> <li>Raccourcissement par boîte souterraine au réseau jusqu'au coffret B05 pour visibilité</li> <li>A poser 1 liaison réseau 1 câble 4x 35 Alu</li> <li>Pose d'un coffret B05 T80 au sol en limite de propriété à 1,50 mètres du coin du mur de gauche</li> <li>BT (identification câble réseau souterrain) par base opérationnelle Enedis</li> </ul>



La solution technique est matérialisée dans le respect de la norme NFC 20-200 en vigueur. Photo composite non contractuelle.

Version bordereau 2000-2019		Liaison réseau			Déclivité individuelle	Longueur Total	BT en N	Solution technique retenue
30 IXX	V2 - Visibilité tranchement souterrain avec boîte	Liaison A1	Actions	Liaison A	Alu 35 mm²	0	BT	X
30 IXX	Chap dans le sol				Alu 35 mm²			
					Terrassement	Mètres 12	Mètres 12m	Compteur Total 0

L'ACCEPTATION DU DEVIS VAUT L'ACCEPTATION DE L'ETUDE

Lu et approuvé, le :

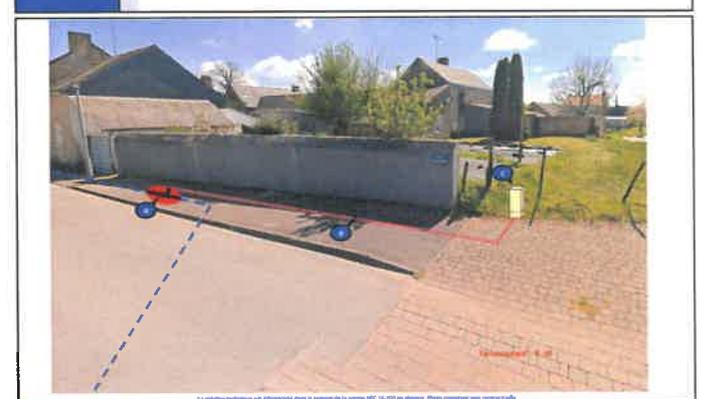
Nom du client :	SIEGLER	N° d'affaire :	72310509
-----------------	---------	----------------	----------

Nom et fonction de la personne au rdv :		Client	Date d'emménagement :
---	--	--------	-----------------------

TRAVAUX :	Type de voirie (selon réseau) :	Communale
-----------	---------------------------------	-----------

À charge du client :	<ul style="list-style-type: none"> <li>Matérialisation de l'emplacement précis du coffret (selon photo ci-dessous)</li> <li>Présence des bornes délimitant le terrain</li> </ul>

À charge d'enedis :	<ul style="list-style-type: none"> <li>Terrassement liaison publique</li> <li>Raccourcissement par boîte souterraine au réseau jusqu'au coffret B05 pour visibilité</li> <li>A poser 1 liaison réseau 1 câble 4x 35 Alu</li> <li>Pose d'un coffret B05 T80 au sol en limite de propriété à 1,50 mètres du coin du mur de gauche</li> <li>BT (identification câble réseau souterrain) par base opérationnelle Enedis</li> </ul>



La solution technique est matérialisée dans le respect de la norme NFC 20-200 en vigueur. Photo composite non contractuelle.

Version bordereau 2000-2019		Liaison réseau			Déclivité individuelle	Longueur Total	BT en N	Solution technique retenue
30 IXX	V2 - Visibilité tranchement souterrain avec boîte	Liaison A1	Actions	Liaison A	Alu 35 mm²	0	BT	X
30 IXX	Chap dans le sol				Alu 35 mm²			
					Terrassement	Mètres 12	Mètres 12m	Compteur Total 0

L'ACCEPTATION DU DEVIS VAUT L'ACCEPTATION DE L'ETUDE

Lu et approuvé, le :